ZAD de Notre Dame Des Landes (44) : La Cour des comptes dénonce la présence, encore en nombre, de constructions en infraction avec les règles d'urbanisme et le manque de contrôle sur place

30/11/2025 à 7h34



Par ailleurs, *si la normalisation des occupations irrégulières a connu des résultats rapides en raison de l'instauration d'une gouvernance associant État, Département et organisations agricoles, certains conflits d'usage persistent* .

La Cour a ainsi constaté que *le territoire de l'ex-emprise aéroportuaire demeure constellé de constructions en infraction avec les règles de l'urbanisme et irrégulièrement raccordées aux réseaux énergétiques et d'assainissement* . Avec à la clé, *des risques caractérisés en matière de salubrité publique ou de pollution, incompatibles avec l'objectif de préservation des milieux naturels* .

Ouest-France